

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 21 septembre 2022

DEL_20220921_05

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

26

29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX (départ à 20h45) – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (départ à 21h00) – Stanislas FONLUPT – Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h55) – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Objet :

**CCAS –
Remplacement de
deux membres
démissionnaires au
sein du conseil
d'administration -
Information**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
22 septembre 2022

Et que la convocation avait été faite le

14 septembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Benoît PICHARD (départ à 20h45)
- Patricia L'ECORSIER a donné son pouvoir à Sébastien WAIRY (départ à 21h00)
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absente : Madame Cécile NICOLAS (départ à 20h55)

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-6, R 123-7 et R-123-8,

VU la délibération n°07 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

VU la délibération n°8 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

VU la lettre de démission de Madame Isabelle GUENEGO de son mandat de conseillère municipale reçue en mairie en date du 7 juillet 2022,

VU la lettre de démission de Madame Christelle POHON de son mandat de conseillère municipale reçue en mairie en date du 25 août 2022,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

CONSIDERANT que Madame Isabelle GUENEGO et Madame Christelle POHON avaient été désignées pour siéger comme membres représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS lors du conseil municipal en date du 10 juillet 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de la désignation de Monsieur David PELON, suivant de la liste « Trignac en action », comme représentant de la ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Isabelle GUENEGO,

Article 2 : de la désignation de Madame Dominique MAHE-VINCE, suivante de la liste « Ensemble, agissons pour Trignac » comme représentante de la ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Christelle POHON,

Article 3 : Rappel la liste de ses cinq administrateurs du centre communal d'action sociale représentants la ville :

- Madame Laurence FREMINET
- Madame Dominique MAHE-VINCE
- Madame Stéphanie BURNEL
- Monsieur Eric MEIGNEN
- Monsieur David PELON

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT



Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :